



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation départementale  
aux droits des femmes et à l'égalité**

**Le préfet**

Nanterre, le 21 mars 2024

Monsieur le président,

La cellule dédiée à la prise en charge opérationnelle de cas particuliers de femmes victimes de violences conjugales des Hauts-de-Seine, déployée par les services de l'État, vise à fluidifier les dispositifs d'accompagnement des victimes, afin de favoriser le traitement transversal des faits de violences conjugales.

L'information, la prévention et la formation des professionnels restent essentiels afin d'orienter les femmes victimes de violences conjugales vers les dispositifs adaptés. Des outils de communication sont à disposition pour renforcer l'accompagnement des femmes victimes dans notre département.

Cette année, la fiche réflexe à destination des professionnels ci-jointe a été mise au point pour préciser le cadre juridique relatif aux violences conjugales. Les signes de détection, les conseils à apporter aux victimes, ainsi que les contacts des organismes spécialisés, sont également renseignés dans ce document.

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité des Hauts-de-Seine demeure à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Laurent HOTTIAUX

**Monsieur Jacques KOSSOWSKI**  
**Président de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine**  
**166-167 avenue Joliot Curie**  
**92000 Nanterre**